



Nantes Breil Basket

Saison 2026 – 2027

Charte de l'adhérent



L'adhésion au Nantes Breil Basket implique le respect des valeurs sportives, éducatives et associatives du club. Chaque licencié, ainsi que ses représentants légaux, s'engage à adopter un comportement respectueux et responsable, indispensable au bon fonctionnement de l'association.

Engagements du joueur

Le joueur s'engage à participer régulièrement aux entraînements et aux compétitions de son équipe, à être ponctuel et à prévenir son entraîneur en cas d'absence ou de retard. Il s'engage à rester licencié au club pour l'ensemble de la saison. Il adopte un comportement respectueux envers l'encadrement du club, les adversaires, le corps arbitral et les officiels. Il se présente avec une tenue adaptée à la pratique du basketball, répond aux convocations liées aux matchs (table de marque, arbitrage) et participe à la vie du club en encourageant les autres équipes du NBB.

Engagements des parents ou représentants légaux

Les parents s'engagent à respecter les horaires, à adopter une attitude sportive et respectueuse envers l'ensemble des acteurs du club et à soutenir leur enfant et son équipe dans un esprit positif. Ils s'assurent de la présence d'un entraîneur avant de laisser leur enfant au gymnase, participent aux déplacements selon le planning établi, assurent le lavage des maillots à tour de rôle et contribuent, dans la mesure du possible, à la vie du club (bar, bénévolat).

Esprit sportif et vie associative

Chaque licencié s'engage à faire preuve d'un bon esprit sportif, de civisme et à s'impliquer au minima dans la vie associative du club. Les frais liés aux sanctions disciplinaires ou à la dégradation de matériel sont à la charge du responsable. Le NBB met tout en œuvre pour accueillir un maximum de licenciés ; toutefois, en fonction des places disponibles, une sélection peut être opérée et la réinscription pour la saison suivante n'est pas automatique. Elle dépend notamment du comportement, de l'assiduité, de la motivation et de l'implication sportive et associative (coaching, arbitrage, participation aux commissions). Les entraîneurs se réservent le droit de sélectionner les joueurs pour les rencontres. Tout comportement inapproprié pourra entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club, sans remboursement de la licence.